



Fiche financière à compléter POUR LE SERVICE COMPTABLE

Tarifs 2024-2025 - Contribution des familles

Nom et prénom de l'enfant :Classe en 2024-2025 :

Engagement contribution des familles - Catégorie retenue :

Tarif de base : 33 euros par mois / 10 mois

Tarif de soutien : 37 euros par mois / 10 mois

Tarif de solidarité : 41 euros par mois / 10 mois*

(*le différentiel tarif de soutien/tarif de solidarité est destiné à une caisse de solidarité pour venir en aide aux familles qui ne pourraient pas assumer la contribution mensuelle). L'assurance est comprise dans la contribution annuelle.

Garderie :

Matin – occasionnel : 1 € - régulier : 15 € par mois

Soir – occasionnel : 3 € - régulier : 30 € par mois

Régime cantine et panier – repas :

demi-pensionnaire (tous les jours)

demi-pensionnaire occasionnel régulier : *Entourez les jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi*

demi-pensionnaire occasionnel non régulier. Les inscriptions pour la semaine se feront par mail uniquement à l'adresse suivante : cantinestebernadette@gmail.com.

Pour être enregistrée, l'inscription de votre enfant à la cantine devra être notifiée pour chaque vendredi 11h au plus tard.

panier repas (tous les jours)

panier repas occasionnel régulier : *Entourez les jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi*

Tarif panier repas : 2,50 € - Tarif cantine : Non Vannetais : 5,10 € - Tarif cantine Vannetais : le tarif est calculé en fonction de votre quotient familial (à faire calculer au CCAS – avenue Victor Hugo) sur la base d'un tarif à 5,10 €

Pour bénéficier du tarif réduit, le document indiquant le quotient est à remettre à l'enseignante avant le 25 septembre

Modalités de paiement (pour les nouvelles familles)

Afin de faciliter la gestion de l'établissement, nous vous serions reconnaissant de privilégier le prélèvement automatique.

O Paiement par prélèvement automatique. Les prélèvements mensuels seront effectués le 10 de chaque mois à compter du 10/10/2024 sur 10 mois. Pour mettre en place cette formule, veuillez fournir votre RIB

O Paiement par chèque à réception de la facture à l'ordre de l'OGEC Trussac Conleau.